

2-1-1 Renforcer les actions de prévention auprès des personnes âgées (PA) et des personnes en situation de handicap (PH) et de leurs aidants

Éléments de diagnostic

LES CONSTATS

- La Conférence des financeurs compte parmi les innovations de la loi d'adaptation de la société au vieillissement, tant par son objet, la prévention de la perte d'autonomie que par sa méthodologie nouvelle, la définition d'un cadre commun de financement d'actions.
- Un nombre important d'actions de prévention développées sur les territoires en direction des personnes âgées et de leurs aidants.
- Des difficultés à les repérer et les mobiliser.

LES ENJEUX

- Renforcer les actions de prévention auprès des personnes âgées et leurs aidants
- Développer ces actions auprès des personnes en situation de handicap et leurs aidants
- Coordonner les acteurs autour des projets à mener sur les territoires
- Développer une culture de la prévention de la naissance jusqu'à la fin de vie: à cet effet, inscrire les actions de prévention tout au long du parcours de vie
- Mesurer la pertinence et les résultats des actions de prévention auprès des bénéficiaires

Description de l'action

1

Mener des actions de prévention sur le territoire /Poursuivre le déploiement des actions de prévention de la conférence des financeurs pour les personnes âgées et leurs aidants

QUOI

- Poursuivre le développement des actions collectives de prévention prévues dans le cadre de la Conférence des financeurs.
- Sensibiliser la personne dans son bien-vivre, la faire adhérer aux actions, l'impliquer, la rendre actrice de sa santé.
- Développer les offres territoriales de proximité cohérentes et adaptées aux besoins
- Définir une politique de prévention coordonnée à l'échelle départementale qui aille au-delà des actions ponctuelles financées par la Conférence des financeurs

COMMENT

- Mettre en œuvre le nouveau programme coordonné de la Conférence des financeurs dès 2021
- Impulser des actions de prévention innovantes et co-construites par l'ensemble des acteurs
- Élargir à de nouvelles thématiques en s'inscrivant dans les axes du plan national de la prévention : prévention suicide, conduites addictives, vie affective, violences faites aux femmes...
- Veiller à placer la personne au cœur des actions en acteur principal de sa santé
- Poursuivre les actions auprès des aidants et des aidés sur des ateliers communs
- Poursuivre les actions dans les résidences autonomie (forfait autonomie) et les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPAD)
- Renforcer l'évaluation des actions en terme de progrès accompli pour répondre aux besoins des personnes
- Travailler la continuité des actions au-delà des projets ponctuels de la Conférence des financeurs
- Organiser un séminaire annuel sur la prévention pour ajuster la stratégie départementale aux besoins repérés

2

Développer des actions de prévention auprès des personnes en situation de handicap et de leurs aidants

QUOI

- Créer un programme coordonné de prévention autour des grandes étapes de vie des personnes en situation de handicap et de leurs aidants
- Améliorer notre connaissance des besoins et des attentes des différents publics : enfants en situation de handicap, personnes handicapées adultes, personnes handicapées vieillissantes et leurs aidants

COMMENT

- Lancer des appels à projet dédiés
- Développer des actions graduées, adaptées à chaque moment de vie, dès l'enfance et auprès des parents

3

Sensibiliser/ informer/former le public et les professionnels à la prévention

QUOI

- Favoriser une culture de la prévention auprès du grand public et de l'ensemble des acteurs concernés
- Amener à des changements de comportements favorisant la préservation de l'autonomie
- Identifier les sujets sur lesquels communiquer (exemple: la préparation du passage à la retraite)
- Organiser des temps d'information auprès des acteurs sur les actions existantes dans le cadre de la Conférence des financeurs
- Présenter aux intervenants les différents dispositifs de répit existants
- Communiquer sur les différents dispositifs de protection pour anticiper la perte d'autonomie : mandat de protection future, curatelle aménagée, déclaration de personne de confiance

COMMENT

- Définir des supports (affiches, flyers, prospectus, support internet) et leurs modes de diffusion : envoi par courrier, transmission par les intervenants à domicile, lieux d'accueil et d'informations, presse...)
- Communiquer (cf. Axe 1)
 - Via des rencontres, des informations, des actions de formations
 - Via la plateforme «Vivre Autonome 41»
 - Sensibiliser via les contrats locaux de santé (CLS), les centres d'action médico-sociale précoce (CAMPS) et la Protection Maternelle et Infantile (PMI)

4

Mieux coordonner les différents acteurs de la prévention et de la santé

QUOI

- Avoir une approche globale sur le parcours de la vie des personnes âgées et personnes en situation de handicap
- Fédérer les acteurs de la prévention en santé et de la prévention de la perte d'autonomie
- Renforcer les articulations entre la Conférence des financeurs et tous les acteurs ainsi que les membres du conseil départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

COMMENT

- Impulser le rapprochement des politiques favorisant l'autonomie et la santé (Programme Régional de Santé (PRS), Programme Interdépartemental d'Accompagnement des handicapés et de la perte d'autonomie (PRIAC), conférence des financeurs
- Communiquer largement sur les dispositifs en place et faciliter les échanges d'informations entre les acteurs
- Identifier les actions de prévention en santé communes à tous les acteurs



Public(s) visé(s)

- Personnes âgées, personnes en situation de handicap et leurs proches
- Les professionnels



Liens avec d'autres schémas ou plans et/ou autres réglementations

- Programme Régional de Santé 2 de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire
- Plan national d'action de prévention de la perte d'autonomie (septembre 2015)
- Rapport Libault (mars 2019) : Prévenir la perte d'autonomie pour augmenter l'espérance de vie sans incapacité
- Schéma enfance et famille 2018-2023
- Contrats Locaux de Santé



Bénéfices attendus

- Toucher tous les publics par une politique de prévention de la perte d'autonomie de la naissance à la fin de vie .
- Anticiper la connaissance des besoins et des attentes permettra d'anticiper pour éviter les ruptures et la dépendance et apporter des réponses adaptées (Réponse accompagnée pour tous...)



Points de vigilance

- Développer des réponses adaptées en matière de prévention sur tout le territoire y compris en milieu rural
- Créer et développer une prévention actuellement inexistante auprès du public en situation de handicap

PILOTAGE DE L'ACTION	
<p>COORDINATEURS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil départemental • Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) • Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire (ARS) • Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) • Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé (FRAPS) 	<p>CONTRIBUTEURS INTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) • Vivre Autonome 41 • Méthode d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) • Services sociaux du conseil départemental <p>CONTRIBUTEURS EXTERNES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Membres de la conférence des financeurs, services d'aide à domicile, associations, usagers, conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), communes, intervenants à domicile ... • Éducation nationale • Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) • Contrats locaux de santé (CLS) • Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) • Equipes mobiles santé • Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) • Mutualité sociale agricole (MSA)

CALENDRIER PRÉVISIONNEL				
2021	2022	2023	2024	2025
X	X	X	X	X



Indicateurs du suivi / outils de mesure

- Bilan et Cartographie des actions de prévention financées par la conférence des financeurs (nombre d'actions de prévention, nombre de nouvelles thématiques, nombre de résidences autonomie et nombre de résidents et EHPAD proposant ces actions et leur implantation)